

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le dix sept décembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

11 décembre 2014

A l'exception de :
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur ROBIN qui a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.

Date du
Conseil Municipal

17 décembre 2014

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DAGUIZE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

22/ PROJET D'ACTION EDUCATIVE - ECOLE JEAN MACE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION JEAN MACE INITIATIVES

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSÉ :

Dans le cadre des activités culturelles du projet d'école, l'équipe enseignante de Jean Macé a déposé une fiche action, auprès de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2014/2015.

L'action concerne les 47 élèves des classes de grande section et de CP/CE1 de l'école.

Le projet d'action éducative a pour objectif de permettre aux élèves d'accéder à une véritable culture artistique, créatrice et littéraire, d'aller à la rencontre des œuvres et des créations des artistes et de les sensibiliser au théâtre.

Ce projet se déroulera de février à avril 2015, avec des ateliers auxquels participera une comédienne, un spectacle et un atelier-classe ouvert aux parents.

Cette fiche action a été validée par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Afin de pouvoir mettre en œuvre le projet porté par l'école Jean Macé, l'association Jean Macé Initiatives sollicite une subvention auprès de la Commune, le coût total du projet s'élevant à 1 645 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'école Jean Macé pour son projet d'action éducative. Cette subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBÉRATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒ Vu la demande formulée par l'école Jean Macé sollicitant l'attribution d'une subvention pour un projet d'action éducative,
⇒ Vu l'avis favorable de l'Inspection Académique,
⇒ Vu l'avis de la commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 10 décembre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Attribue une subvention de 1 000 € à l'école Jean Macé pour le projet d'action éducative des classes de grande section et de CP/CE1, étant précisé que la subvention sera versée à l'association Jean Macé Initiatives qui porte le budget de cette action.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces nécessaires et notamment tout document à intervenir avec l'association.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR